PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2024 /2025

NOM DE L'INSTITUTION : INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.[1]	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	Achat de papier et de cartouches d'encre	TF	300	5,500,000.00	F	DEPX	Novembre 2024	Décembre 2025	Non	Port-au-Prince	1 mois				5,500,000.00								
02	Aménagement des locaux de l'IGF	TI	290	233,317,039.00	T	GRGR	Novembre 2024	Décembre 2024	Oui	Port-au-Prince	9 mois				69,995,111.70			93,326,815.60			69,995,111.70		
03	Achat de carburant (Coupon + carburant liquéfié)	TF	312	13,875,000.00	F	PRAL	Novembre 2024	Décembre 2024	Non	Port-au-Prince	9 mois				1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.66	1,541,666.72
04	Service de téléphonie mobile	TF	200	5,400,000.00	S	GRGR	Novembre 2024	Décembre 2024	Non	Port-au-Prince	9 Mois				600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00
05	Acquisition d'un groupe électrogène	TF	406	9,000,000.00	F	DEPX	Novembre 2024	Décembre 2024	Non	Port-au-Prince	1 mois				9,000,000.00								

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;

Ministère de l'Economie et des Finances — Inspection Générale des Finances

10/10/2024

[1] Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

Autres sigles possibles : Gré à gré[2] : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (suite)

No.	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCE-MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALI-SATION	DÉLAI PRÉVISION-NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
06	**Achat de trois (3) véhicules tout-terrain**	TF	410	**20,000,000.00**	F	AORN	Novembre 2024	Décembre 2024	Oui	Port-au-Prince	1 mois					**20,000,000.00**							

NOTE DE L'IGF : Les dépenses des trois (3) premiers mois (dépenses incompressibles) en achat de carburant, en service de téléphonie mobile seront exécutées sur base de proforma.

10/10/2024

Goethie Varnelle **MORENCY**
Inspecteur Général de Classe Exceptionnelle
Directrice Générale

[2] Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.